

2015

LES CHIFFRES CLÉS

ENIM,
LE RÉGIME SOCIAL
DES MARINS



LES CHIFFRES CLÉS

Les chiffres présentés dans ce rapport 2015 sont issus :

- de la base Erasme pour les ressortissants maladie,
- des lignes de service pour les marins actifs,
- du référentiel et du paiement des pensions pour les pensionnés.

Il s'agit ici d'une photographie au mois de décembre 2015, traitée par la mission d'Accompagnement de la performance de l'Enim.

Précisions sur les chiffres annoncés :

- dans une période, un actif peut avoir travaillé dans différents secteurs (navigation côtière et pêche, par exemple) et donc avoir cotisé dans plusieurs catégories
- un pensionné peut recevoir deux types de pension (exemple : pension de retraite + pension d'invalidité accident)



PROFIL DE NOS RESSORTISSANTS

L'ÉLÈVE

Un élève peut intégrer l'enseignement maritime dès 15 ans dans un lycée professionnel maritime. Il devient alors marin et doit s'affilier au régime de l'Enim.

Il peut ensuite poursuivre ses études par un BTS ou une formation supérieure à l'École nationale supérieure maritime.

Un marin actif peut également suivre des formations au cours de sa carrière.

Damien

31 ans

2015 : élève au lycée professionnel maritime de Saint-Malo

12^e catégorie

Son parcours

2002 : lieutenant de pêche /C 200.

2005 : 750 W.

2015 : suit une formation pour la catégorie 3000 dans le cadre de sa formation Fongecif. Saisonnier en navigation côtière.

LE MARIN ACTIF

En moyenne en décembre 2015, le marin actif est âgé de 42 ans et travaille en 7^e catégorie.

→ Il peut exercer dans plusieurs secteurs de navigation au cours d'une année.

→ Il exerce majoritairement dans les secteurs de la pêche et du commerce.

→ 2800 femmes marins ont cotisé au titre de leur activité en 2015, soit 7,1% des marins actifs, majoritairement dans le secteur de la plaisance professionnelle.

Kevin

26 ans

1 enfant

Grade : capitaine 200

12^e catégorie

Son parcours

Travaille dans la navigation côtière de transport touristique de passagers à La Rochelle depuis 2010.



LE MARIN RETRAITÉ

En 2015, un marin qui fait valoir ses droits à pension de vieillesse jouit de sa retraite à partir de 58 ans en moyenne. Dans le cas général en décembre 2015, le marin pensionné vieillesse a 72 ans, perçoit une pension basée sur 18 annuités d'activité, basées sur la 7^e catégorie, et bénéficie de sa pension pendant environ 23 ans.

→ lorsqu'il dispose de moins de 15 ans d'activité validés, sa catégorie est la 5^e et il bénéficie de sa retraite pendant 18 ans en moyenne.

→ lorsqu'il dispose de 15 ans d'activité et plus validés, sa catégorie est la 9^e et il bénéficie de sa retraite pendant 26 ans en moyenne.

Marcel

79 ans

2 filles

Retraité

19 ans en 17^e catégorie

Son parcours

Apprenti mécano à 15 ans à Concarneau puis élève au cours de motoriste 3^e classe à Concarneau. Activité : pêche au chalut et au thon dans les océans Indien et Pacifique. Retraité à 55 ans.



LA VEUVE DE PENSIONNÉ

Dans le cas général en décembre 2015, le conjoint survivant est âgé de 79 ans, perçoit une pension calculée sur 20 annuités d'activité sur la 7^e catégorie et bénéficie de sa pension pendant environ 20 ans.

→ Les pensions basées sur moins de 15 ans d'activité sont en moyenne de 4^e catégorie. Le conjoint survivant jouit de cette pension pendant 16 ans en moyenne.

→ Les pensions basées sur 15 ans d'activité ou plus sont en moyenne de 8^e catégorie. Le conjoint survivant jouit de cette pension pendant 21 ans en moyenne.

→ Le montant brut moyen d'une pension vieillesse est de 727€ en décembre 2015

→ Le montant brut moyen d'une pension d'invalidité est 518€ en décembre 2015

Raymonde

71 ans

2 enfants

Veuve depuis mars 2016

12^e catégorie

Son parcours

Veuve d'un marin pensionné ayant navigué 29 ans en 12^e catégorie. Matelot, second, puis patron dans une compagnie de pêche au large.



LES ACTIFS

MARIN ACTIF

Marin ayant eu au moins une ligne de service (activité) au cours de la période observée. **Au cours d'une année, un marin peut exercer dans plusieurs secteurs de navigation.**



40 300

MARINS ACTIFS
EN 2015



31 000

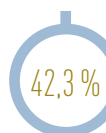
MARINS ACTIFS
EN DÉCEMBRE 2015



Pêche



Commerce



Conchyliculture



Plaisance professionnelle



Source : D-SID lignes de service BDA, traitements Enim MAP, 13 mai 2016.

Répartition des marins actifs en 2015 par catégorie et salaires forfaitaires

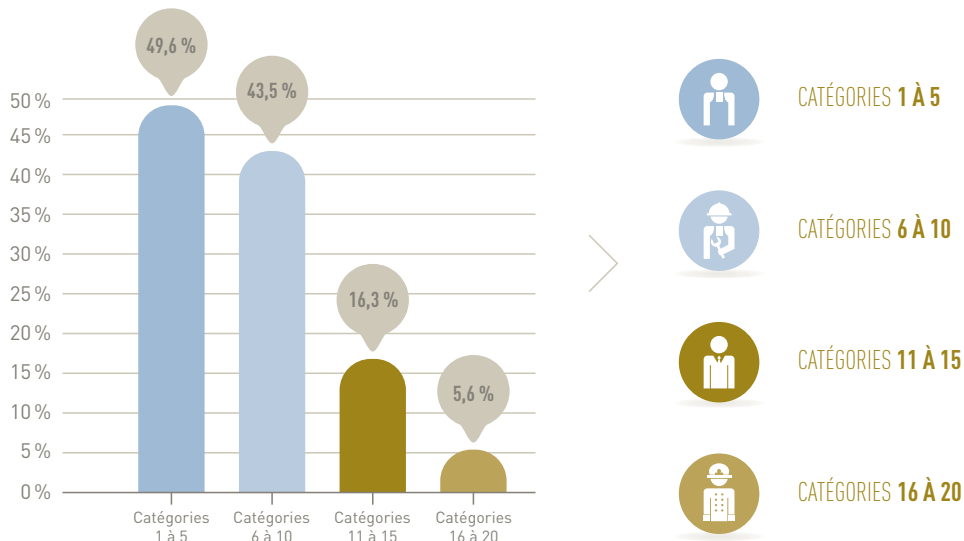
LES SALAIRES FORFAITAIRES N'ONT PAS ÉVOLUÉ DEPUIS 2014.

Catégories de classement	Salaires forfaitaires annuels €	Assiettes des cotisations de l'Enim en 2015			% de marins actifs en 2015
		Taux annuel	Taux mensuel	Taux journalier	
01	12 603,43	12 603,60	1 050,30	35,01	0,8 %
02	15 675,44	15 674,40	1 306,20	43,54	0,6 %
03	18 746,77	18 745,20	1 562,10	52,07	20,6 %
04	20 679,92	20 678,40	1 723,20	57,44	19,6 %
05	22 071,08	22 071,60	1 839,30	61,31	13,3 %
06	22 837,11	22 838,40	1 903,20	63,44	15,5 %
07	24 255,13	24 256,80	2 021,40	67,38	12,3 %
08	25 528,92	25 527,60	2 127,30	70,91	13,4 %
09	26 680,28	26 679,60	2 223,30	74,11	5,7 %
10	28 352,17	28 353,60	2 362,80	78,76	5,8 %
11	31 411,90	31 413,60	2 617,80	87,26	2,3 %
12	33 418,26	33 418,80	2 784,90	92,83	9,5 %
13	36 150,14	36 151,20	3 012,60	100,42	2,0 %
14	38 882,07	38 883,60	3 240,30	108,01	0,9 %
15	41 912,04	41 911,20	3 492,60	116,42	4,4 %
16	45 121,47	45 122,40	3 760,20	125,34	1,6 %
17	49 043,54	49 042,80	4 086,90	136,23	1,6 %
18	54 045,81	54 046,80	4 503,90	150,13	0,6 %
19	59 492,38	59 493,60	4 957,80	165,26	1,3 %
20	65 366,77	65 365,20	5 447,10	181,57	1,3 %

Source : Naiade, feuillet n°211 des salaires forfaitaires et assiettes de l'Enim. Barème applicable au 1^{er} avril 2014 (en euros).

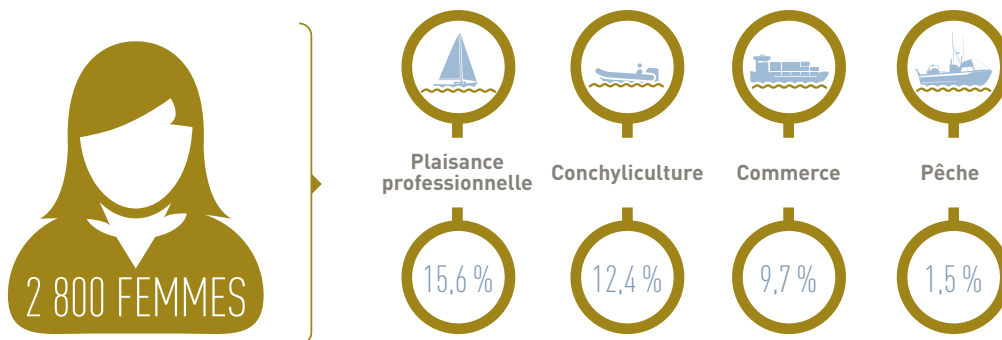
Source : D-SID lignes de service BDA, traitements Enim MAP, 13 mai 2016.

Répartition des marins actifs de 2015 par catégories



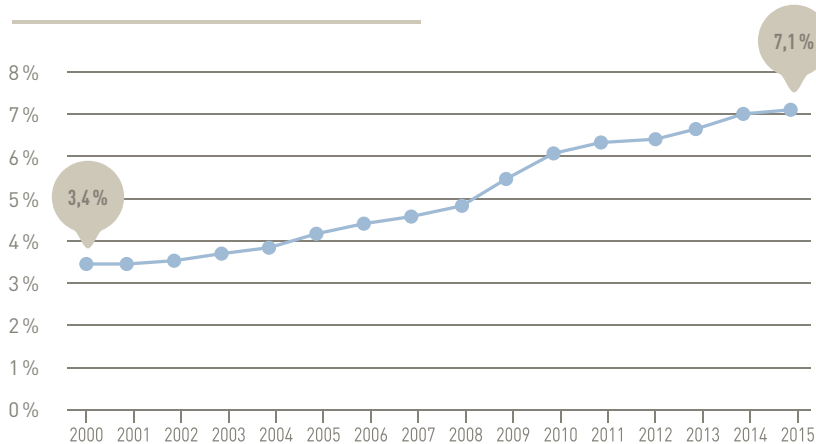
Source : D-SID lignes de service BDA, traitements Enim MAP, 13 mai 2016.

Focus sur les femmes marines en 2015



Au cours de l'année 2015, 2 800 femmes ont cotisé au titre de leur activité et représentent 7,1 % des marins actifs. L'année précédente, elles étaient 7 %. Par ailleurs, les femmes sont le plus représentées dans le secteur de la plaisance professionnelle : 15,6 % en 2015.

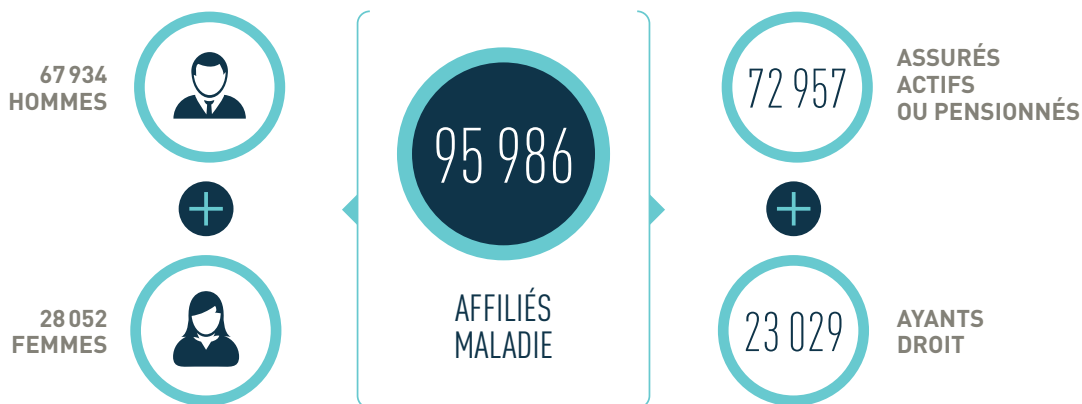
Taux de féminisation des marins actifs en 2015



Source : D-SID lignes de service BDA, traitements Enim MAP, 13 mai 2016.

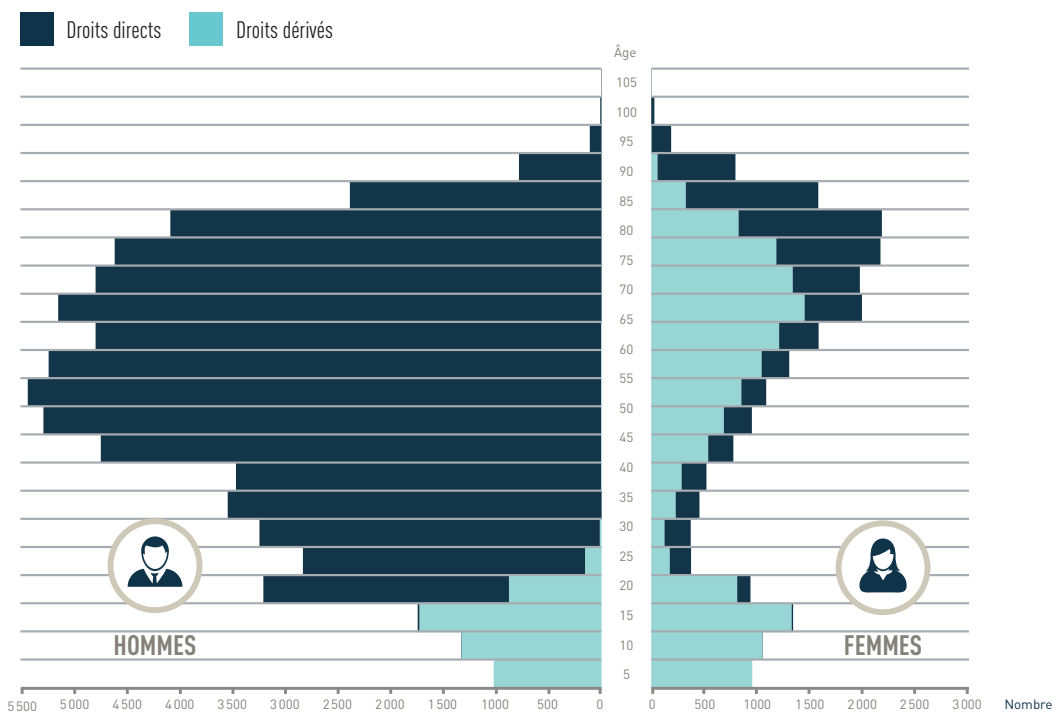
LES RESSORTISSANTS MALADIE

La population protégée en décembre 2015



Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2016.

Pyramide des âges des affiliés maladie Enim en décembre 2015



Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2016.

2 307 PERSONNES

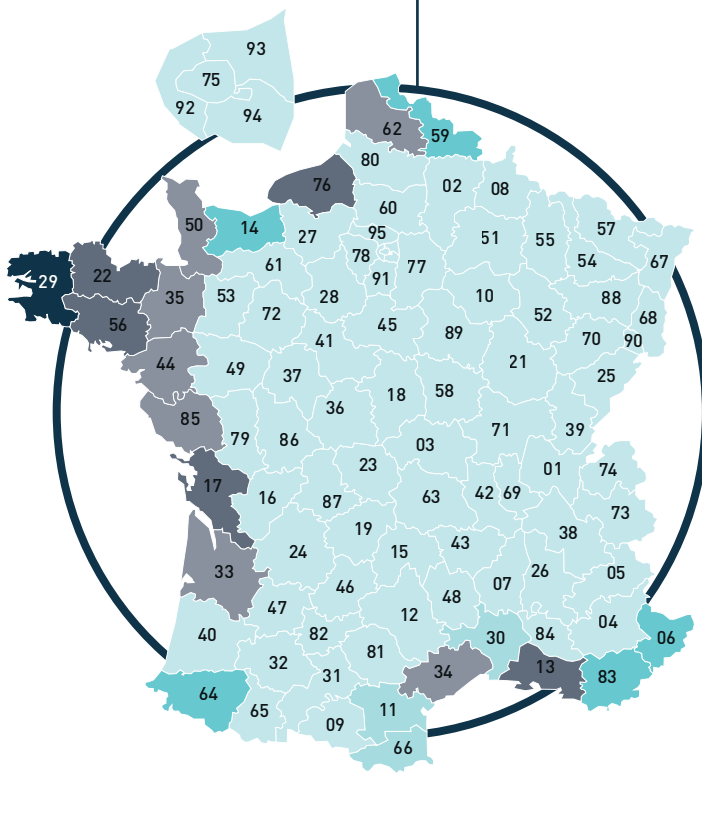
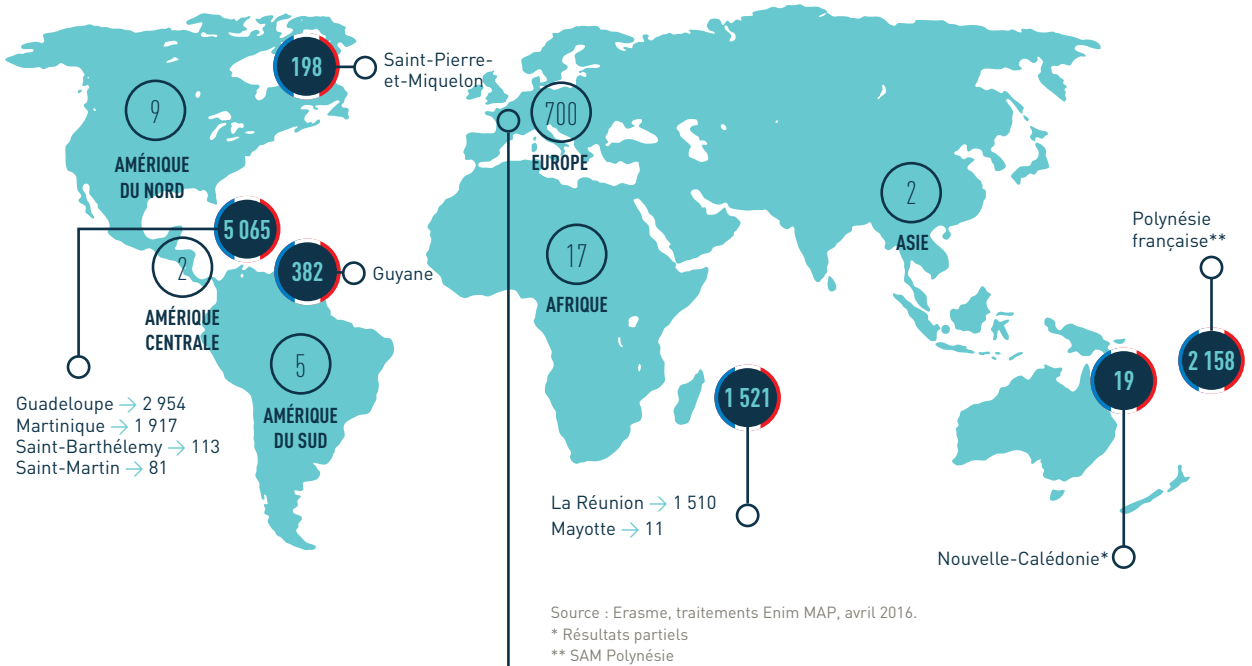
au 30/11/2015*

BÉNÉFICIAIRES DE LA CMUC : COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE**

Au niveau national, la croissance des effectifs de la CMUC est de 3,5 % en un an, avec une progression de 4,1 % en métropole et une baisse de 0,3 % dans les Dom. Pour la métropole, il s'agit d'une évolution conjoncturelle, en lien avec la situation économique. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires dont les droits sont gérés par les organismes complémentaires est en baisse de 5,6 %.

* Source : Erasme, traitements Enim MAP, 16 juin 2016. ** Source : la lettre du Fonds de financement de la CMUC, avril 2016.

Répartition des affiliés maladie Enim vivant hors métropole en décembre 2015

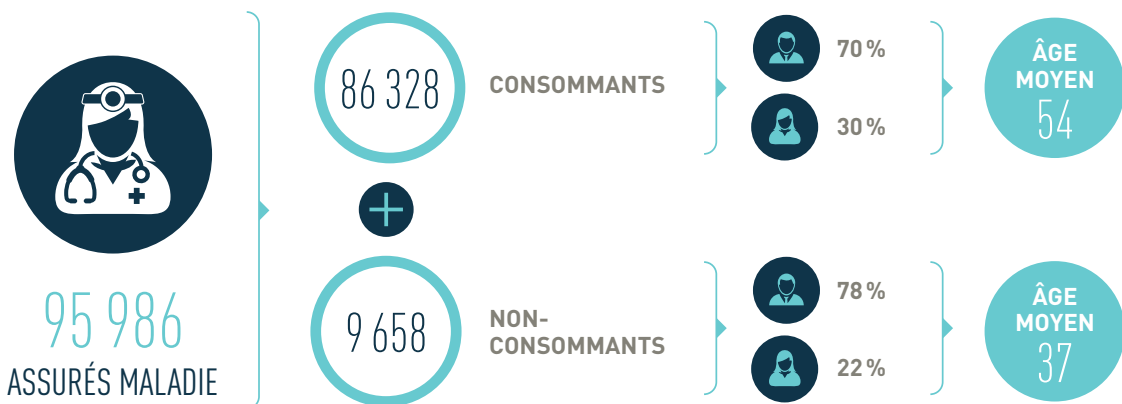


Répartition des affiliés maladie Enim vivant en métropole en décembre 2015



Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2016.

Répartition des dépenses de santé

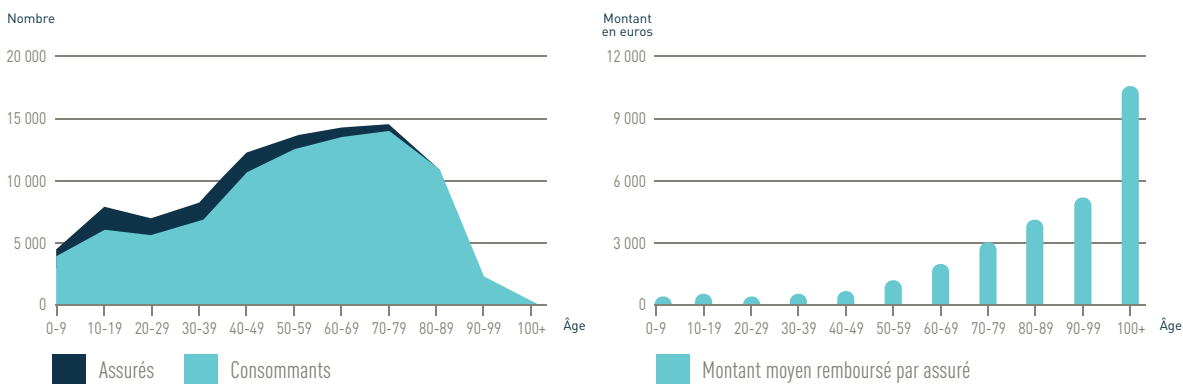


CONSOUMMANT

Un consommant est un assuré qui, sur la période regardée, a eu au moins une dépense de santé en tout ou partie remboursée.

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2016.

Les assurés et consommateurs par tranche d'âge



89,9 %

PART DES CONSOMMANTS

96,5 %

60 ANS ET + AYANT CONSOMMÉ

78,1 %

20 À 29 ANS AYANT CONSOMMÉ

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2016.



2 720 000
FEUILLES DE SOINS
ÉLECTRONIQUES TRAITÉES



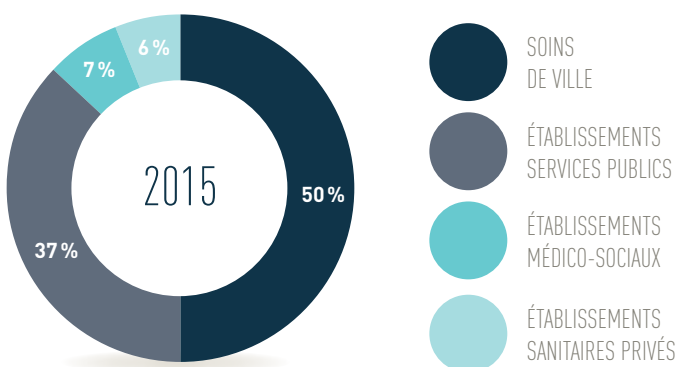
226 000
FEUILLES DE SOINS
PAPIER TRAITÉES

Les dépenses de santé

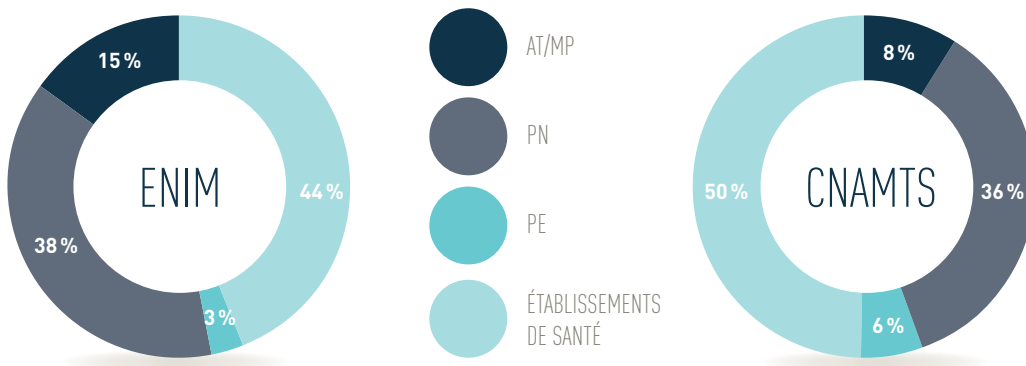
Prestations	2014	2015	%
Soins de ville	187 099 783 €	191 141 827 €	+ 2,2 %
Soins en établissement de santé	188 324 382 €	192 500 080 €	+ 2,2 %
Indemnités journalières congé maternité	929 646 €	942 288 €	+ 1,4 %
Soins à l'étranger	96 393 €	62 765 €	- 34,9 %
Total prestations maladie	376 450 204	384 646 960	+ 2,2 %

Source : Sirepa.

La nature de soins



Les prestations maladie par type de remboursement



Les deux grands types de remboursement

PN : les prestations en nature sont destinées au remboursement total ou partiel des dépenses médicales, paramédicales et des frais d'hospitalisation.

PE : les prestations en espèces correspondent à un revenu de substitution servi à un assuré qui se trouve privé de son revenu professionnel du fait de la maladie, la maternité, l'invalidité, l'accident de travail, la maladie professionnelle.

AT : accident du travail.

MP : maladie professionnelle.

LES PENSIONNÉS

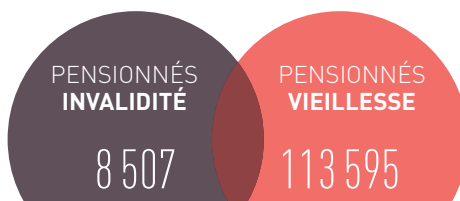
MULTIPENSIONNÉ

Un bénéficiaire est multipensionné lorsqu'il perçoit plusieurs pensions (retraite et invalidité) de l'Enim.

Nombre de pensionnés en décembre 2015



116 635
PENSIONNÉS
EN DÉCEMBRE 2015



5 467
MULTIPENSIONNÉS
INVALIDITÉ & VIEILLESSE

Source : D-SID référentiel des pensions et paiements pensions, traitements Enim MAP, avril 2016.

128 414 PENSIONNÉS EN 2015

Les types de pension

RÉPARTITION
DES PENSIONS
DE RETRAITE
ET D'INVALIDITÉ
EN DÉCEMBRE
2015



7% PENSIONS
D'INVALIDITÉ

93% PENSIONS
DE RETRAITE

Source : D-SID référentiel des pensions et paiements pensions, traitements Enim MAP, avril 2016.

PENSIONS DE RETRAITE

		Droit direct (droit des marins)	Droit dérivé (ayant droit)	Total
2014	Nombre de pensions en décembre	69 937	45 280	115 217
	Nombre de pensions concédées dans l'année*	2 122	2 487	4 609
	Nombre de pensions éteintes dans l'année**	2 899	2 121	5 020
→ 2015	Nombre de pensions en décembre	69 107	45 012	114 119
	Nombre de pensions concédées dans l'année	2 260	2 416	4 676
	Nombre de pensions éteintes dans l'année	3 002	2 282	5 284

* Une pension concédée est une nouvelle pension.

** Ne sont comptabilisées que les pensions éteintes du pensionné décédé.

PENSIONS D'INVALIDITÉ

		Droit direct (droit des marins)	Droit dérivé (ayant droit)	Total
2014	Nombre de pensions en décembre	5 833	2 955	8 788
	Nombre de pensions concédées dans l'année	211	45	266
	Nombre de pensions éteintes dans l'année	324	118	442
→ 2015	Nombre de pensions en décembre	5 687	2 829	8 516
	Nombre de pensions concédées dans l'année	192	32	224
	Nombre de pensions éteintes dans l'année	351	149	500

Source : D-SID référentiel des pensions et paiements pensions, traitements Enim MAP, avril 2016.

Répartition des pensionnés par type de pension

		Vieillesse				Invalidité			
		Ancienneté	Spéciale	Proportionnelle	PTO*	ATM*	PIM*	PIMP*	C3A*
2014	Marins	34 010	31 673	4 242	1	4 937	454	413	28
	Conjoints survivants	25 336	14 545	4 106	585	2 294	37	557	0
	Orphelins	307	28	15	353	53	2	9	0
	Total	59 552	46 223	8 363	939	7 284	493	979	28
2015	Marins	33 388	31 574	4 132	0	4 809	431	420	27
	Conjoints survivants	24 920	14 924	3 933	544	2 191	33	539	0
	Orphelins	292	30	15	351	53	2	8	0
	Total	58 499	46 499	8 080	895	7 053	466	967	27

Source : D-SID référentiel des pensions et paiements pensions, traitements Enim MAP, avril 2016.

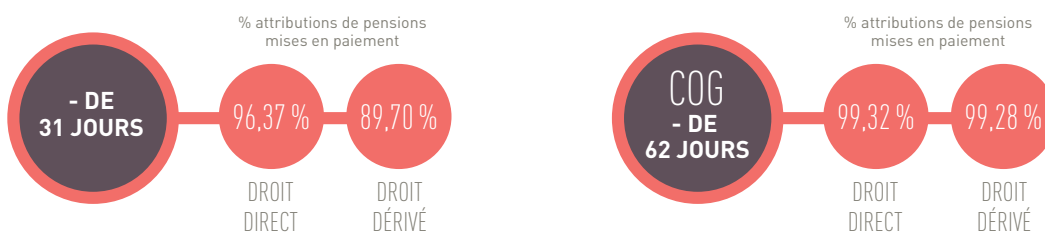
* Voir glossaire.

Pyramide des âges des retraités Enim en décembre 2015



Source : D-SID référentiel des pensions et paiements pensions, traitements Enim MAP, avril 2016.

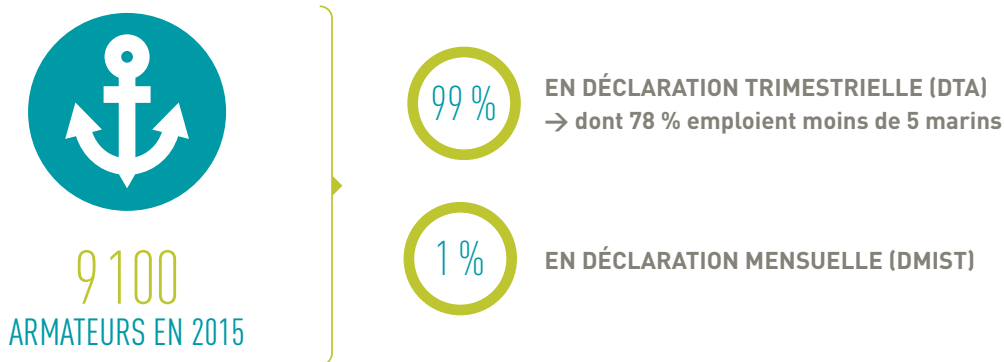
Délais de 1^{er} versement d'une pension



Source : D-SID référentiel des pensions et paiements pensions, traitements Enim MAP, avril 2016.

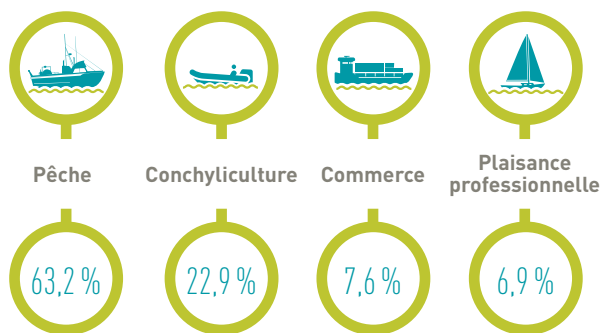
LES EMPLOYEURS

Nombre d'armateurs en 2015



DTA : décompte trimestriel automatisé
DMIST : déclaration mensuelle informatisée

Répartition des armateurs de 2015 par secteurs de navigation



Source : D-SID lignes de service BDA, traitements Enim MAP, 13 mai 2016. Marin ayant eu au moins une ligne de service au cours de 2015, à l'exception des codes positions 25, 64, 65 et 69.

Les cotisations

43 593 titres de cotisations émis
1 418 déclarations mensuelles
34 241 déclarations trimestrielles
2 087 redressements
2 547 décisions de surclassement
671 décisions de reclassement

Statuts spécifiques

658 conjoints collaborateurs en 2015
dont 37 nouvelles adhésions
558 étudiants à l'École nationale supérieure maritime (ENSM)
1 760 élèves en lycées professionnels maritimes

LE CONTENTIEUX

En 2015, le département du Contentieux de la Sécurité sociale a géré **1 610** dossiers dont **563** ont reçu une solution au terme d'accords amiables ou de jugements prononcés.

Ainsi :

- **433 nouveaux recours** ont été diligentés pour recouvrer les débours de l'établissement auprès de tiers responsables de dommages à l'encontre d'affiliés de l'Enim. Le montant des sommes récupérées s'élève à **3 273 973,78 €**.
- **174** litiges relatifs à la réglementation de la branche maladie et de la branche vieillesse/FIE (faute inexcusable de l'employeur) ont permis de noter une reconnaissance du bien-fondé des décisions de l'Enim en particulier en matière de qualification du risque et des frais de transport.

En matière de FIE, **8 dossiers** ont été ouverts en 2015 en première instance. **48** décisions ont été rendues : **6** ont été gagnées, **17** ont été radiées et **24** ont fait l'objet d'une condamnation de l'Enim à faire l'avance des sommes sans le priver cependant d'une action récursoire contre l'employeur ou son assureur. **28** dossiers ont fait l'objet d'un appel dont les **12** affaires gagnées et les **16** où l'Enim a été condamné à faire l'avance.

- **91** dossiers se rapportant plus spécifiquement à la contestation de l'appréciation des taux d'incapacité permanente et partielle, aux inaptitudes ou réductions de capacité de travail ont été portés devant les tribunaux du contentieux de l'incapacité. Sur **20** affaires terminées, l'Enim en a gagné **9**.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dossiers, l'Enim a fait appel à des avocats dont le montant des honoraires s'est élevé à **239 389,43 €**.



**DOSSIERS
ET + DE 3,8 MILLIONS
D'EUROS RÉCUPÉRÉS**



**DOSSIERS PORTÉS
DEVANT LES TRIBUNAUX
DU CONTENTIEUX
DE L'INCAPACITÉ**



**DOSSIERS FIE
OUVERTS**

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

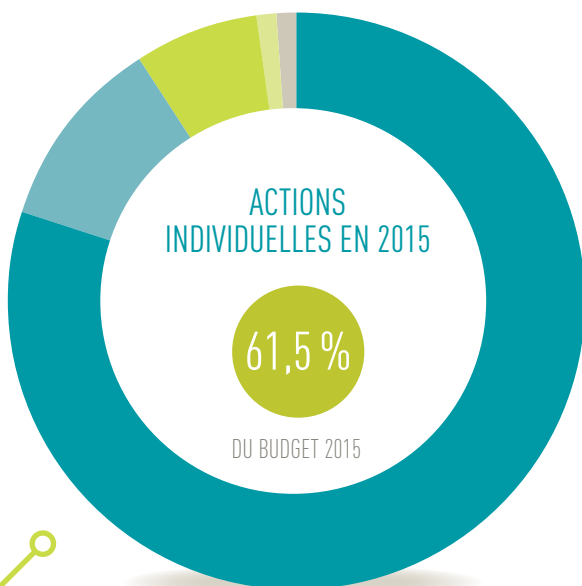
Dépenses d'action sanitaire et sociale

EN 2015, LES DÉPENSES D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'ENIM S'ÉTABLISSENT GLOBALEMENT À 6 734 465 € ET SE RÉPARTISSENT DE LA FAÇON SUIVANTE

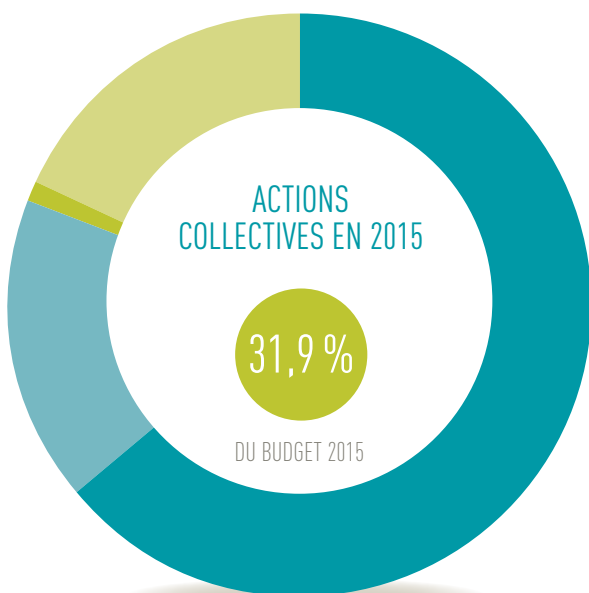
Prestations	2013	2014	2015
Aides en lien avec l'accident, dont la maladie, la maternité	449 088 €	543 947 €	447 129 €
Secours maladie hors navigation	149 744 €	107 762 €	68 314 €
Secours accident et maladie professionnelle	32 766 €	25 627 €	20 632 €
Indemnités maternité	248 607 €	347 843 €	293 247 €
Fournitures et prestations supplémentaires	17 971 €	62 715 €	64 936 €
Aides favorisant le maintien à domicile	3 494 502 €	3 292 575 €	3 316 037 €
Aides aux personnes âgées	3 453 414 €	3 265 174 €	3 285 791 €
Aide ménagère aux actifs	21 815 €	11 587 €	15 620 €
Aide ménagère aux familles	19 273 €	15 814 €	14 626 €
Aides au titre du handicap	43 087 €	18 553 €	36 514 €
Aides en lien avec le décès	287 157 €	218 420 €	301 203 €
Aides liées à la prévention de la désinsertion professionnelle	11 228 €	15 441 €	11 764 €
Autres aides	45 778 €	36 455 €	29 921 €
Total actions individuelles	4 330 840 €	4 125 391 €	4 142 568 €
Dépenses de subventions :			
Service social maritime	1 440 000 €	1 410 000 €	1 370 000 €
Institut maritime de prévention	370 000 €	364 000 €	370 000 €
AGISM	39 948 €	19 790 €	30 000 €
Diverses associations	20 300 €	15 900 €	7 644 €
EHPAD	0 €	648 750 €	250 000 €
Autres	-	118 509 €	119 920 €
Total actions collectives	1 870 248 €	2 576 949 €	2 147 564 €
Prévention maladie	313 178 €	420 402 €	403 812 €
Prestations légales	33 361 €	41 476 €	40 521 €
BUDGET GLOBAL	6 547 627 €	7 164 218 €	6 734 465 €

Source : rapport d'activité de l'action sanitaire et sociale 2015.

Le budget de l'action sociale en 2015 est en baisse de 6 % par rapport à celui de 2014, soit environ 400 000 €. Cela est dû principalement à l'absence de demande de subventions accordées aux établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les 250 000 € versés en 2015 concernaient des demandes de 2014.



- 80 % AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE
- 11 % AIDE EN LIEN AVEC L'ACCIDENT, LA MALADIE OU LA MATERNITÉ
- 7 % DÉCÈS
- 1 % HANDICAP
- 1 % AUTRES AIDES
- DE 1 % PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE



- 64 % SERVICE SOCIAL MARITIME
- 17 % INSTITUT MARITIME DE PRÉVENTION
- 1 % AGISM ET DIVERSES ASSOCIATIONS
- 18 % AUTRES SUBVENTIONS, EHPAD

LE CONTRÔLE MÉDICAL

60 000 avis donnés dont **26 731** suite à des examens sur pièces et **2003** suite à des examens sur personne (- 4 % par rapport à 2014)

10 530 demandes d'exonération du ticket modérateur dans le cadre d'affections de longue durée (**9 914** en 2014)

348 demandes de reconnaissance de maladie professionnelle (**417** pour 2014)

55 instructions de pensions d'invalidité (**77** en 2014)

59 demandes de dossiers médicaux pour le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (**62** en 2014)

125 instructions de pensions de retraite anticipée (**140** en 2014)

53 dossiers soumis à l'avis des médecins conseils dans le cadre du contentieux (**19** en 2014)

Nombre d'arrêts de travail traités par le Service du contrôle médical (hors accident du travail ou maladie cours navigation inférieurs à 30 jours)

Nombre d'arrêts traités par le SCM (hors AT ou MCN inférieurs à 30 jours (art.79))	Lorient	Bordeaux	Saint-Malo	Marseille	↓		
					Total 2015	Total 2014	Total 2013
Maladie	1 477	636	2 183	751	5 047	5 082	4 819
Accident du travail	448	219	946	348	1 961	2 067	2 401
Maladie cours navigation	132	23	235	162	552	510	570
En maladie professionnelle	52	35	71	6	164	223	321
*Rechute ATM	55	17	57	24	153	171	242
*Rechute MP	22	1	10	0	33	37	60
TOTAL	2 186	931	3 502	1 291	7 910	8 090	8 413

Pour information, 6 276 assurés en arrêt en 2015 ont généré 7 910 arrêts de travail indemnisés (certains marins ayant eu plusieurs arrêts).

* Voir glossaire.

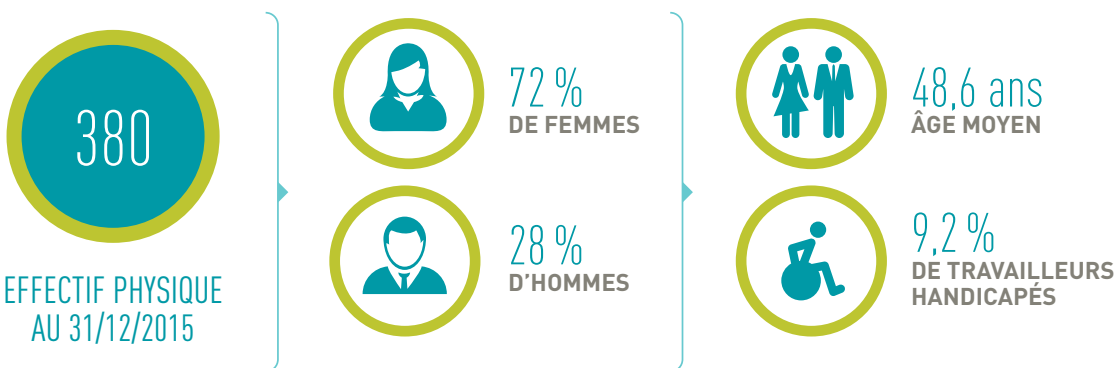
Le Conseil de santé

En 2015, le Conseil de santé s'est réuni 6 fois pour examiner 65 dossiers. Une réorganisation a recentré son activité principalement sur les maladies professionnelles, les autres dossiers sont désormais gérés par les médecins conseils.

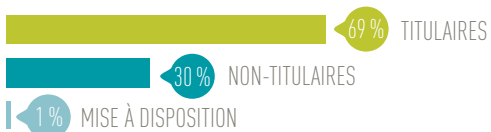
Cette réorganisation amène une baisse structurelle des dossiers examinés par le Conseil de santé.

Ainsi, en 2014, il avait examiné 57 dossiers.

LES AGENTS DE L'ENIM



Répartition par catégorie

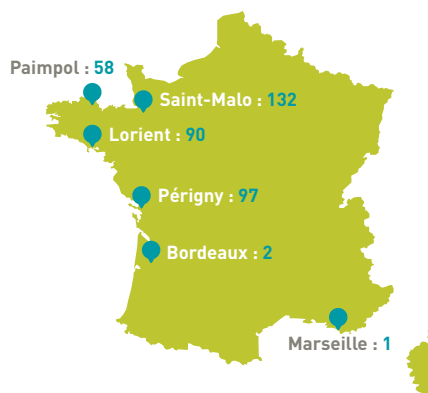


Les nouveaux arrivés



21 CDD courts ont été recrutés en moyen d'ajustement soit 5,54 ETP

Répartition géographique



Les départs



- 13 retraites
- 4 mobilités externes
- 6 fins de contrat
- 3 démissions
- 1 disponibilité

LES INDICATEURS DE LA COG 2013-2015

N°	Intitulé	Objectifs			Réalisé		
		2013	2014	2015	2013	2014	2015
Fonctions transverses							
1	Enquête de satisfaction	88 %	88 %	88 %	97 %	-	-
2	Au téléphone	78 %	79 %	80 %	86 %	-	-
3	Visite du site internet	5 200	5 500	6 000	7 122	8 882	9 528
4	Mon compte assuré	+ 10 % (2 315)	+ 10 % (2 545)	+ 10 % (2 800)	2 128	3 374	3 528
5	Pourcentage des appels aboutis	82 %	85 %	90 %	92,67 %	90,53 %	96 %
Retraite							
6	Pourcentage d'attribution de droits propres mis en paiement dans le délai requis	96,7 %	97 %	97 %	98,23 %	97,39 %	99,3 %
7	Pourcentage d'attribution de droits dérivés mis en paiement dans le délai requis	96,5 %	96,6 %	96,7 %	98,89 %	99,00 %	99 %
Recouvrement							
8	Taux d'émission des DTA	90 %	90 %	90 %	99,83 %	77,72 %	91,31 %
9	Taux d'émission des DMIST initiales déposées dans les délais	96 %	96 %	96 %	99,13 %	99,19 %	99 %
10	Taux de reste à recouvrer_Métropole	2 %	2 %	2 %	2,97 %	5,74 %	4 %
11	Taux de reste à recouvrer_DOM	50 %	49 %	48 %	41,28 %	39,66 %	33 %
Maladie							
12	Délai moyen de paiement des FSE	6 j	5 j	4 j	3,72 j	3,75 j	3,95 j
13	Délai moyen de paiement des FSP	10 j	9 j	8 j	11,14 j	8,74 j	11,67 j
14	Délai moyen de 1 ^{er} paiement des prestations IJ en MHN	7 j	6 j	5 j	-	-	28 j
15	Délai de traitement des ALD	80 % dans les 25 jours	80 % dans les 25 jours	80 % dans les 25 jours	100 %	99 %	100 %
16	Délai de traitement des AT	75 % dans les 25 jours	75 % dans les 25 jours	75 % dans les 25 jours	-	-	-
17	Délai de notification des IPP après consolidation	80 % dans les 120 jours	80 % dans les 120 jours	80 % dans les 120 jours	100 %	99 %	100 %
18	Délai de reconnaissance des maladies professionnelles	60 % dans les 4 mois	70 % dans les 4 mois	75 % dans les 4 mois	100 %	96 %	99 %

N°	Intitulé	Objectifs			Réalisé		
		2013	2014	2015	2013	2014	2015
Action sociale							
19	Taux d'occupation des structures pour personnes âgées	70 %	75 %	80 %	82 %	-	-
20	Délai d'ouverture des droits santé	20 j	20 j	20 j	12,66 j	10,24 j	6,37 j
Performance économique							
21	Coût de gestion par métier : maladie	243 €	238 €	229 €	224 €	212 €	217 €
	Coût de gestion par métier : vieillesse	823 €	815 €	798 €	844 €	841 €	797 €
22	Part des coûts d'externalisation dans les coûts informatiques	40 %	35 %	30 %	48 %	32 %	30 %
23	Coût informatique des applicatifs métiers	80 %	80 %	80 %	90 %	96 %	83 %
24	Pourcentage d'absentéisme de courte durée	0,83 %	0,80 %	0,78 %	0,41 %	0,70 %	0,70 %
Gestion des risques							
25	Nombre d'arrêts de travail > à 45 jours contrôlés avant le 120 ^e jour	55 %	60 %	65 %	88 %	91 %	98 %
26	Volume de contrôles des soins dentaires	150	150	150	183 contrôles	147 contrôles	219
Développement durable							
27	Pourcentage de réduction de la consommation d'énergie (W/h)	- 3 %	- 10 %	- 10 %	+5 %	- 5 %	-1 %
28	Pourcentage de réduction de la consommation d'eau (m³)	- 2 %	- 2 %	- 2 %	-6 %	-1 %	-
29	Volume papier par agent (en kg)	- 5 %	- 5 %	- 5 %	-21 %	-13 %	-7 %

GLOSSAIRE

AAP : allocation annuelle proportionnelle

ACS : aide à la complémentaire santé

AGISM : association de gestion des institutions sociales maritimes

ALD : affection de longue durée

ASPA : allocation de solidarité aux personnes âgées (exemple : minimum vieillesse, attribuable aux personnes seules, conjoints, concubins, partenaires liés par un PACS)

AT : accident du travail

ATM : accident du travail maritime

ATP : avis de trop-perçu

AVM : assurance vieillesse des marins

C3A : cessation anticipée d'activité amiante

CMUC : couverture maladie universelle complémentaire

CNAMTS : caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

CNAVTS : caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés

CPO : cotisation professionnelle obligatoire

CPRM : code des pensions de retraite des marins

CRDS : contribution pour le remboursement de la dette sociale

CSA : contribution solidarité autonomie

CSG : contribution sociale généralisée

DMIST : déclaration mensuelle informatisée de services et taxes

DSN : déclaration sociale nominative

DTA : décompte trimestriel automatisé

EHPAD : établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes

EIG : estimation indicative globale

ENSM : école nationale supérieure de la marine

ETP : équivalent temps plein

ETPT : équivalent temps plein travaillé

FIE : faute inexcusable de l'employeur

FSE : feuille de soins électronique

FSP : feuille de soins papier

ICS : indemnité compensatrice de salaire

IJ : indemnité journalière

IMP : Institut maritime de prévention

IPP : incapacité permanente et partielle

MAT : maladie accident du travail

MCN : maladie en cours de navigation

MHN : maladie hors navigation

MP : maladie professionnelle

PE : prestations en espèces

PIA : pension d'invalidité accident

PIM : pension d'invalidité maladie

PIMP : pension d'invalidité maladie professionnelle

PN : prestations en nature

PTO : pension temporaire d'orphelin

RIS : relevé individuel de situation

RPM : régime de prévoyance des marins

RSA : revenu de solidarité active

SSM : Service social maritime

Chiffres clés du rapport d'activité 2015 de l'Enim

4, avenue Éric Tabarly – 17183 Périgny Cedex

Directeur de la publication : M. Philippe ILLIONNET

Rédaction : Mission communication de l'Enim en collaboration avec les services et partenaires cités dans le rapport.

Maquette : BANG

Tiré à 300 exemplaires - Imprimé sur papier certifié PEFC 100% 10-31-1240

Copyright des photos : IStock : couverture – Institut maritime de prévention : page 1 – Enim : pages 2,3.

Impression : Imprimerie rochelaise.

Nous contacter

Centre des prestations maladie de Saint-Malo

Arsenal de la Marine
Quai Solidor
35415 SAINT-MALO cedex
cpm1.sdpo@enim.eu

Centre des prestations maladie de Lorient

33, boulevard Cosmao-Dumanoir
56327 LORIENT Cedex
cpm2.sdpo@enim.eu

Centre des pensions et des archives

1 bis, rue Pierre Loti
BP 240
22505 PAIMPOL Cedex
02 96 55 32 32
cpa.sdpo@enim.eu

Centre des cotisations des marins et des armateurs

Arsenal de la Marine
Quai Solidor
BP 125
35407 SAINT-MALO Cedex
02 99 82 98 00
ccma.sdpo@enim.eu

Siège de l'Enim

4, avenue Éric Tabarly
CS 30007
17183 PÉRIGNY Cedex
05 46 31 83 00
mc-dir@enim.eu

0 811 701 703 Service 0,06 € / min
* prix appel

www.enim.eu